NATIONS
UNIES

EP

UNEP/EA.1/L.2/Add.1

Distr. : générale
26 juin 2014

Français
Original : anglais

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Première session
Nairobi, 23-27 juin 2014

Projet de compte rendu de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Addendum

Segment de haut niveau (point 8 de l'ordre du jour)

1. Le segment de haut niveau de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations unies pour l'environnement a eu lieu les 26 et 27 juin 2014. Il a consisté en des cérémonies d'ouverture et trois séances plénières ministérielles donnant lieu à un dialogue interactif sur les thèmes suivants : « Les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, y compris les modes de consommation et de production durables » et « le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages ».

A. Ouverture

2. Le segment de haut niveau a été ouvert le 26 juin 2014 à 10 h 20 par Mme Oyun Sanjaasuren, (Mongolie), Présidente de l'Assemblée pour l'environnement. Au cours des cérémonies d'ouverture, des observations liminaires ont été formulées par des dignitaires, qui ont ensuite rejoint les autres représentants de haut niveau pour la séance de photo commémorative. À l'issue d'une performance du célèbre musicien sénégalais, M. Baaba Maal, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fait un exposé sur l'état de l'environnement et l'interface science-politique. Des ministres et d'autres représentants de haut niveau ont ensuite prononcé des déclarations.

1. Observations liminaires

3. Des observations liminaires ont été faites par Mme Sanjaasuren; le Directeur exécutif; M. John Ashe, Président de l'Assemblée générale; S.A.S. le Prince Albert II de Monaco; et M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya.

4. Rendant hommage à la regrettée Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel, et au Kenya pour avoir hébergé le PNUE pendant plus de 40 ans, Mme Sanjaasuren a affirmé que la création de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement était un événement historique pour le PNUE, pour le développement durable et pour le programme mondial en matière d'environnement. Le monde devait faire face à des défis complexes, comme le changement climatique et la mise en branle du programme de développement pour l'après-2015, mais on avait de plus en plus la perception que la conservation de l'environnement stimulerait la croissance au lieu de la freiner. Les économies et les sociétés ne pourraient se développer et prospérer sur cette planète en l'absence de règles du droit de l'environnement et d'une économie verte, ainsi que de modes de consommation et de production durables. L'environnement jouait un rôle déterminant sur le plan du maintien et de l'amélioration de la

santé des populations et des écosystèmes. L'assainissement de l'air de nos villes permettrait d'épargner un grand nombre de vies humaines et beaucoup de souffrances, en plus d'engendrer des économies au niveau financier. Le segment de haut niveau constituait l'occasion idéale de contribuer à cet essor en se penchant sur des questions primordiales, telles que les objectifs de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et du bois. La criminalité environnementale devrait être contrée grâce au maintien de la volonté politique, à l'appui procuré aux efforts internationaux de lutte contre le commerce illicite et à des campagnes de sensibilisation. Le PNUE avait été à l'avant-garde des travaux visant à définir l'économie verte, qui a été reconnue par Rio+20 comme un outil de premier plan pour la promotion du développement durable. Il était maintenant temps de donner suite à ces politiques.

5. Sa Mongolie natale avait un long et riche passé de nomadisme. Vivant en harmonie avec son environnement naturel, le peuple mongol souffrait particulièrement des effets du changement climatique et de la désertification, de la dégradation des pâturages et de la fonte du pergélisol, éléments qui menaçaient leur propre existence. Ces défis de taille pourraient être relevés en combinant les perspectives environnementales, sociales et économiques en vue d'obtenir des résultats complémentaires en faveur du développement durable. Le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable devraient tenir compte de toutes ces menaces, avec une ambition universelle et des responsabilités communes mais différenciées, reconnaissant les conditions propres à chaque pays. Les premières sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avaient soulevé de grandes attentes, et elle voulait espérer que les résultats qui en découleront contribueront à renforcer le PNUE en tant que chef de file des initiatives visant à configurer le programme mondial en matière d'environnement. L'Assemblée était investie d'une grande responsabilité en ce qui a trait à la promotion du développement durable pour les générations actuelles et futures. Le partage d'une aspiration commune devrait aider à remplir toutes ces attentes.

6. Le Directeur exécutif s'est dit fier d'accueillir le Président Kenyatta au siège du PNUE, qui après des débuts modestes était devenu un pôle majeur des activités des Nations Unies. Rio+20 avait renforcé et revalorisé non seulement le PNUE, mais également la dimension environnementale du développement durable, et il avait permis à tous les États Membres des Nations Unies de faire entendre leur voix à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il a remercié M. Ashe, fidèle partisan du PNUE et incarnation de l'environnementalisme moderne, inextricablement associé au développement durable, pour sa participation à la session en cours.

7. L'Assemblée pour l'environnement constituait une avancée historique, tant au niveau de sa composition, de ses modes opératoires, de la motivation de ses États Membres que de la participation active des grands groupes et des parties prenantes. Sa première session a permis de faire converger non seulement le monde de l'environnement, mais également d'autres intervenants clés, comme les membres des milieux juridiques qui ont participé au colloque sur le droit de l'environnement. Il a souligné l'accent mis par la session sur la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, qui constituait également une priorité de longue date du Président du Kenya, et sur les objectifs de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 et les modes de consommation et de production durables. Un autre sujet clé était la mobilisation de fonds pour le passage ambitieux à une économie verte, toutes des questions fondamentales sur lesquelles l'Assemblée fera entendre sa voix et laissera sa marque. Au cours des deux prochains jours, près de 16 décisions seront négociées, dont une sur la pollution de l'air, qui cause chaque année 7 millions de décès prématurés.

8. Il a conclu en remerciant le Président et le peuple du Kenya pour le long chemin parcouru ensemble en 42 ans, et pour le combat mené en faveur de l'environnement depuis 1972, inextricablement liés à la présence du PNUE au Kenya. Le PNUE était fier de cette histoire et profondément déterminé à la poursuivre.

9. M. Ashe a déclaré que cela faisait trop longtemps que l'on abordait les questions de l'environnement et du développement en séparant ces deux notions. Il a dit espérer que la présence de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement permettrait d'envoyer un message clair selon lequel cette dichotomie artificielle n'était plus de mise. Il faudrait que les trois piliers du développement durable demeurent intacts et travaillent de concert. L'une des décisions issues de Rio+20 visait à renforcer les capacités institutionnelles en matière de développement durable, notamment par la constitution de l'Assemblée pour l'environnement. Il incombait maintenant à l'Assemblée de saisir l'occasion pour laisser savoir haut et fort qu'elle envisageait un avenir où les Nations Unies n'administreraient qu'un seul programme de développement, soit un programme de développement durable. Le processus de Rio avait également été à l'origine d'un certain nombre d'avancées, et il a remercié le Président de la République du Kenya, et sa délégation à New York, pour les efforts déployés en faveur de l'une d'entre elles, parmi les plus fondamentales, à savoir les

objectifs de développement durable, qui, sous la direction de l'ambassadeur du Kenya auprès des Nations Unies, seront bientôt finalisés.

10. Comme l'Assemblée pour l'environnement traitera beaucoup du programme de développement pour l'après-2015, il avait appelé l'Assemblée générale à faire de ce sujet le thème de sa soixante-huitème session, en vue de l'adoption du programme en septembre 2015. Pour ce faire, il faudra mettre plusieurs éléments en place, et il s'est félicité que l'Assemblée pour l'environnement commence à contribuer au processus lors de la session en cours. Un élément clé était le rapport de synthèse du Secrétaire général qui servirait de fondement aux négociations entourant le programme de développement pour l'après-2015. Ce rapport bénéficierait de nombreuses contributions, et il a exhorté l'Assemblée à profiter de la session, événement historique, pour veiller à ce que les résultats en découlant soient adéquatement présents dans le rapport.

11. S.A.S. le Prince Albert II, prenant la parole à titre de chef d'État et de président de la Commission sport et environnement relevant du Comité international olympique, a rendu hommage à la regrettée Wangari Maathai, symbole de l'autonomisation des femmes, de la paix et du respect de l'environnement, et qui coparrainait la campagne du PNUE pour un milliard d'arbres.

12. Cette session, a-t-il déclaré, donnait l'occasion de faire un pas de géant au niveau de la protection et de la préservation des ressources naturelles de la planète, en jetant les fondements de l'« Avenir que nous voulons » et freinant les répercussions d'un développement incontrôlé. Elle permettrait d'accélérer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et d'inscrire le rôle fondamental que devrait jouer l'environnement dans le programme de développement pour l'après-2015.

13. Le commerce illicite des espèces terrestres et marines mettait en péril les communautés locales, perturbait les écosystèmes, soutenait les réseaux criminels et terroristes, stimulait la corruption et mettait en danger ceux qui luttent contre le braconnage. Son Gouvernement et sa Fondation étaient activement engagés dans la lutte contre le crime touchant la biodiversité et dans la protection de la flore et de la faune en appuyant les conventions concernées et en prêtant main-forte aux gouvernements et organisations non gouvernementales. Il a félicité le PNUE pour ses efforts retentissants et fructueux en faveur de l'environnement au cours des 40 dernières années.

14. Le respect de l'environnement était enchâssé dans le fondement philosophique du mouvement olympique. L'objectif visé par le développement social et économique se reflétait dans les objectifs de développement durable, qui constituaient un engagement renouvelé dans les principes fondamentaux du développement durable, avec le partage de valeurs et buts communs. Le Comité international olympique et le mouvement olympique dans son ensemble s'intéressaient directement aux questions environnementales et utilisaient leur rayonnement planétaire pour soutenir le développement durable et atténuer les impacts des événements sportifs sur l'environnement. Les avancées au niveau du recyclage, de la conception des bâtiments, de la gestion des déchets et de l'eau, des méthodes de construction et d'autres innovations vertes étaient régulièrement mises en avant lors des jeux olympiques, encourageant ainsi d'autres parties à élargir les frontières du développement durable.

15. Cela faisait maintenant 20 ans que le Comité international olympique et le PNUE avaient conclu un accord de coopération sur des projets visant à encourager la viabilité environnementale, et des partenariats semblables continuaient de s'instaurer entre le PNUE et les villes hôtes des Jeux. L'initiative Programme olympique 2020 comprenait des discussions sur les moyens plus efficaces de faire progresser le développement durable. Le Comité s'était également engagé à collaborer avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes pour veiller à ce que le sport joue un rôle déterminant sur le plan de l'appui procuré aux objectifs de développement durable, par le biais de mesures comme l'édification de villes inclusives, sûres et durables, la promotion de l'activité physique et d'une vie saine pour tous, et le développement de perspectives d'apprentissage équitables toute la vie durant grâce à une éducation physique de qualité. Le sport pourrait également être un outil intersectoriel pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, la prévention des conflits et l'instauration de la paix et pourrait rallier les communautés en faisant participer les jeunes, en éliminant les divisions culturelles et en favorisant la non-violence, le respect mutuel et l'amitié. Le Comité international olympique, a-t-il conclu, était déterminé à servir les intérêts de la planète pour les générations futures.

16. Dans son allocution, le Président Kenyatta a souhaité la bienvenue aux représentants et s'est réjoui de participer à la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, preuve historique que les dirigeants du monde étaient déterminés à s'attaquer aux problèmes environnementaux auxquels la planète est confrontée. À la Conférence Rio+20, ils avaient promis que la viabilité de l'environnement serait un élément essentiel de l'action menée aux niveaux national et mondial pour assurer plus largement la prospérité. L'une des réalisations de cette conférence a été

l'accord intervenu pour donner plus d'importance au PNUE afin qu'il joue un rôle de chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de l'environnement; l'Assemblée pour l'environnement est donc le fruit de cette initiative on ne peut plus opportune On se rend compte maintenant que la poursuite de la croissance économique sans tenir compte de l'environnement aurait un coût très élevé pour la société et que, dans un monde pacifique et juste, la croissance repose sur un équilibre entre les piliers économique, social et environnemental du développement.

17. À propos de la rapidité du rythme de l'urbanisation, il a souligné qu'il importait de modifier les modes de consommation et de production pour faire face aux problèmes de durabilité et de renforcer la gouvernance des espaces urbains et des villes. C'est ensemble qu'il fallait affronter ces défis, dans l'esprit de solidarité qui régnait à Rio. Il a vivement engagé les ministres à manifester leur appui au développement durable alors qu'ils commençaient à préparer le programme de développement pour l'après-2015, compte dûment tenu des problèmes environnementaux.

18. Il a souligné l'importance pour le Kenya d'assurer la protection et la conservation de la faune sauvage et donné un aperçu des plans de son pays pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité et devenir un pays nouvellement industrialisé à revenu moyen d'ici à 2030; il a dit que ses plans étaient ambitieux étant donné les possibilités sans précédent qui s'offraient à lui; jamais auparavant la technologie, le capital et la demande de biens et services n'avaient été si largement répartis. Selon ses prévisions, d'ici à 2030 le monde en développement devrait représenter 60 % du PIB mondial. Le commerce avec les partenaires traditionnels du Kenya devraient être complétés par de nouveaux échanges avec les économies émergentes de la ceinture plus large de l'Océan indien et celles de l'Amérique latine, en partant de sa position actuelle de centre de premier plan en Afrique pour le commerce, les services et l'innovation. Le Kenya investissait également dans la compétitivité et de meilleures rémunérations pour les producteurs. Au titre de la constitution du pays, ce développement devait être écologiquement viable et s'accompagner d'une gestion prudente des ressources. Le Gouvernement prenait donc des mesures concrètes pour favoriser une économie verte avec un programme ambitieux de rénovation des cinq châteaux d'eau nationaux et de plantation d'arbres dans tout le pays. Il luttait également contre le braconnage et le commerce illicite de la faune sauvage et ses produits en introduisant des mesures législatives vigoureuses plus fortes et plus spécialisées de lutte et d'application, associées à la détermination d'assurer la survie d'espèces symboliques telles que l'éléphant et le rhinocéros. Il a insisté sur le fait qu'aucun pays ne pouvait à lui seul venir à bout du commerce illicite de la faune sauvage et que sa forte demande au niveau mondial et le braconnage impitoyable exigeaient des efforts conjoints. Il s'est donc félicité que le dialogue de haut niveau aborderait cette question et il a engagé les représentants à adopter des décisions propres à mieux faire comprendre la situation et à conduire à des actions ciblées et concertées pour répondre à la demande, protégeant ainsi la prospérité et les moyens de subsistance des communautés qui vivent à proximité des réserves de faune sauvage.

19. En se référant aux engagements pris par le passé par la communauté mondiale, il a encouragé l'Assemblée pour l'environnement à réaffirmer l'esprit de Rio et l'importance de l'environnement dans le contexte du développement durable et du programme pour l'après-2015 et à s'appuyer sur ces engagements. Une déclaration sur l'environnement donnerait à l'Assemblée plus de prestige et proclamerait au monde qu'il est réellement possible de suivre les voies du développement durable choisies à Rio. Dans le cadre des échanges ministériels, l'Assemblée pourrait assumer un rôle de chef de file pour compléter le travail réalisé ailleurs. Le Président a conclu en renouvelant l'engagement du Kenya aux idéaux du PNUE, en assurant de l'appui de son pays pour leur réalisation et en déclarant officiellement ouverte la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

2. Exposé du Directeur exécutif

20. Dans son exposé sur l'état de l'environnement et l'interface science-politique, le Directeur exécutif a souligné que s'il y avait des raisons d'être optimiste, la situation était pourtant plus grave que jamais à certains égards. Malgré les mesures adoptées jusqu'à présent, la gestion collective des ressources mondiales n'a pas été à la hauteur des engagements pris dans diverses instances mondiales. La population mondiale a augmenté et s'établit à environ sept milliards de personnes, et on estime qu'entre 320 et 849 millions d'hectares de prairies naturelles et de forêts pourraient disparaître d'ici à 2050 pour répondre à la demande croissante en produits alimentaires, en fibres et en carburant ; en outre, quelque 23 % des terres et entre deux et cinq millions d'hectares de terres cultivées sont touchées par la désertification, les tempêtes de sable et les inondations. Toutefois, on estime que 350 millions d'hectares pourraient être préservés d'ici à 2050 en prenant certaines mesures : limiter le plus possible les pertes de produits alimentaires et les déchets ; dissocier les marchés des biocarburants et des produits alimentaires ; améliorer les régimes alimentaires ; améliorer la gestion des terres ; remettre en état les terres endommagées ; et, parmi d'autres initiatives, mettre en place des plans de boisement de vastes zones de terres agricoles à faible rendement et de terres stériles, comme le prévoit la politique chinoise de conversion « Grain for green ». Par ailleurs, 40 % de la végétation naturelle est

protégée par la loi dans le cadre de parcs et de réserves indigènes, ce qui a un effet positif sur la diversité biologique, même si moins de 5 % d'un quart des terres émergées et de la moitié des aires marines de la planète sont ainsi protégées.

21. S'agissant des changements climatiques, le Directeur exécutif a expliqué que les températures en surface ont augmenté de 2,5° Celsius dans certaines régions du monde, que les océans s'acidifient et que les hydrofluorocarbures – qui réchauffent considérablement l'atmosphère – ont progressé de 10 à 15 % par an. À ce propos, faute de freiner la production d'hydrofluorocarbures, des milliards de tonnes de déchets pourraient s'accumuler, les coûts pourraient augmenter, les pays devraient conserver des infrastructures à forte intensité carbonique, la planète serait de plus en plus exposée aux événements météorologiques extrêmes et la capacité d'adaptation des populations, des économies et des écosystèmes se dégraderait. Il est essentiel qu'une action concertée soit menée dans le cadre de stratégies globales de développement durable, en particulier en faveur des populations pauvres et vulnérables des petits États insulaires en développement, ces derniers étant touchés de manière disproportionnée par l'élévation du niveau de la mer.

22. Le Directeur exécutif a également estimé qu'il fallait s'attaquer d'urgence au problème complexe et multisectoriel que sont les déchets marins, lesquels résultent pour une large part de modes de consommation et de production non viables et d'une mauvaise gestion des déchets, qui ont pour effet de libérer des substances polluantes dangereuses dans les milieux marins et côtiers. Des initiatives ont été lancées récemment pour faire face à ce problème, notamment la mise en place d'un système à énergie solaire et marine permettant de ramener sur la côte les déchets plastiques en mer, qui a été conçu par un jeune ingénieur néerlandais.

23. S'agissant de la mortalité et des maladies causées par l'environnement, le Directeur exécutif a déclaré que l'insalubrité à la maison et au travail était responsable de près d'un quart des maladies et des décès ; que dans les pays en développement, pas moins de 90 % des eaux usées s'écoulaient sans avoir été épurées dans les fleuves, les lacs et les zones côtières ; et que quelque 2,5 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'assainissement. Toutefois, le plus grand risque environnemental pour la santé est la pollution atmosphérique, qui provoque 4,3 millions de décès prématurés chaque année, sachant que la pollution de l'air liée aux transports, à la production énergétique et aux activités industrielles est responsable de 3,7 millions de décès. La situation est particulièrement grave dans les pays en développement, où près de trois milliards de personnes continuent d'utiliser des combustibles solides et des feux à ciel ouvert pour cuisiner et se chauffer.

24. Le Directeur exécutif s'est également inquiété, d'une part, des niveaux non viables de consommation énergétique et de l'ampleur des émissions de carbone et de la consommation de ressources naturelles dans les villes, lesquelles accueillent près de la moitié de la population mondiale, et d'autre part, du fait que les pays dont l'économie décolle ou se redresse sont largement tributaires des ressources naturelles. Cela dit, on peut tout à fait espérer que des améliorations viables d'un point de vue commercial puissent être apportées en termes d'utilisation rationnelle des ressources et d'efficacité énergétique dans tous les secteurs, y compris la construction, l'agriculture, les transports et l'industrie, par l'innovation et l'utilisation de technologies de découplage. Ces technologies pourraient permettre de réduire de moitié l'augmentation de la demande énergétique annuelle dans les pays en développement dans les 12 prochaines années et de réaliser des économies de ressources de l'ordre de 3 700 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. Compte tenu du fait que certains métaux spéciaux se font de plus en plus rares et que leur prix augmente, il convient de réfléchir au recyclage des produits en fin de vie dans la conception des téléphones portables et autre matériel électronique. Par ailleurs, les activités de séquestration de carbone financées dans le cadre d'initiatives telles que REDD+ suscite un intérêt croissant et la réduction de la déforestation dans la forêt amazonienne au Brésil, par exemple, a produit des bénéfices annuels de 183 milliards de dollars.

25. Le Directeur exécutif a estimé qu'il fallait impérativement que les actifs naturels soient comptabilisés dans les comptes nationaux par le biais du Système de comptabilité économique et environnementale et privilégier les politiques permettant de préserver et de renforcer les actifs naturels. La première carte mondiale des actifs des écosystèmes terrestres et marins, qui vient d'être publiée sur la plateforme de gestion des connaissances « UNEP Live », donne aux pays un point de comparaison utile pour surveiller l'évolution de leurs actifs. Selon le Directeur exécutif, mener des activités conjointes et échanger des informations dans le cadre de politiques promouvant le libre accès permettrait de bâtir un ensemble commun de connaissances qui pourrait servir à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et aider les dirigeants politiques et sociaux à gérer au mieux le capital naturel de la planète.

3. Déclarations des représentants de haut niveau

26. Bon nombre de représentants ont remercié le Directeur exécutif de la détermination grâce à laquelle il a permis de faire une place de choix à l'environnement dans le programme de développement international et les participants ont globalement convenu que les thèmes abordés dans son exposé étaient importants. Plusieurs orateurs ont exprimé leur avis quant au rôle que le PNUE devrait jouer pour veiller à ce que la dimension environnementale du développement durable reçoive l'attention qu'elle mérite et promouvoir la gouvernance environnementale internationale dans le cadre des Nations Unies. Un certain nombre de représentants ont souligné l'importance cruciale du paragraphe 88 du document final de Rio+20, selon lequel le PNUE doit être renforcé et jouer un rôle essentiel à cet égard. Un représentant a affirmé que le PNUE devrait veiller à ce que toutes les parties prenantes, y compris la société civile, l'industrie et d'autres secteurs, aient l'occasion d'apporter leur contribution à un programme environnemental plus large et plus ouvert. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de l'interface science-politique, qui donne aux décideurs des conseils prospectifs reposant sur des données de recherche et des connaissances scientifiques solides. Un représentant a estimé qu'il fallait s'efforcer d'améliorer la prise de décisions reposant sur des données factuelles, y compris en se fondant sur des groupes scientifiques. Un certain nombre de représentants se sont félicités du renforcement de la présence régionale du PNUE, qui doit aider celui-ci à mettre en œuvre son programme de travail sur le terrain, même si un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a nuancé en disant qu'il fallait en faire encore davantage pour assurer une forte présence régionale en Afrique.

27. Dans ce contexte plus large, plusieurs représentants ont appelé l'attention sur l'importance historique de la session en cours, considérant qu'elle promettait de jouer un rôle central dans l'élaboration du programme environnemental pour l'avenir. L'universalité de la nouvelle Assemblée a été saluée, un représentant estimant qu'elle symbolisait l'avènement d'une ère nouvelle pour la communauté mondiale de l'environnement.

28. Plusieurs représentants ont mis en avant des problèmes environnementaux spécifiques au niveau mondial, notamment les déchets marins, le commerce illicite d'espèces sauvages, la désertification et la gestion des produits chimiques et des déchets. Un représentant a signalé que les déchets marins, notamment les plastiques et les microplastiques, représentaient une menace mondiale dont il fallait se préoccuper d'urgence, étant donné la longue durée de dégradation des matières plastiques, de leur potentiel de transport à longue distance et de leur tendance à se désintégrer en microparticules extrêmement nocives. Un autre représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a souligné la menace que faisait peser sur l'environnement en Afrique le commerce illicite d'espèces sauvages et a félicité la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement des efforts qu'elle mène pour lutter contre ce fléau. Un autre représentant a souligné les défis environnementaux, sociaux et économiques posés par la désertification.

29. Le programme de développement pour l'après-2015, et le rôle clé que le PNUE pourrait jouer dans la promotion du développement durable, ont été des thèmes récurrents de l'échange de vues. Parmi les domaines où le PNUE pourrait efficacement s'impliquer figuraient la consommation et la production durables, l'élaboration des objectifs de développement durable et l'économie verte, ainsi que la mise au point d'autres approches du développement. Plusieurs représentants ont estimé que le PNUE devait faire en sorte que sa voix soit entendue dans les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les pays en développement sont confrontés à des défis particuliers dans la promotion du développement durable, notamment la nécessité de réduire la pauvreté et les inégalités; d'améliorer l'efficacité des ressources; de lutter contre l'érosion de la base de ressources naturelles; d'assurer une croissance économique inclusive; et de renforcer la résilience face aux divers chocs. Un représentant a estimé que le dialogue entre les générations était essentiel au développement durable, les enfants et les jeunes devant pouvoir participer plus efficacement aux négociations déterminant leur avenir. Une autre représentante a exhorté les pays à participer au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables afin d'assurer que ses avantages soient équitables et mondiaux. Elle a ajouté que faire des pays en développement un lieu de décharge pour les marchandises et les matériaux indésirables était incompatible avec les principes du développement durable, et elle a exhorté les producteurs à assumer une plus grande responsabilité dans la réduction de l'impact négatif sur l'environnement de leurs produits, par exemple au travers du principe de responsabilité élargie du producteur.

30. Plusieurs représentants ont souligné qu'il y avait plus d'une trajectoire vers le développement durable et ont indiqué que le droit de chaque pays de suivre celle qui leur convenait le mieux, eu égard à leurs propres contexte et circonstances, devait être reconnu et appuyé. La coopération régionale devait permettre d'aider chaque pays dans les efforts qu'il déploie pour appliquer la trajectoire de

développement la mieux adaptée à sa situation. Certains représentants ont également mentionné l'importance de la coopération Sud-Sud en matière d'assistance aux pays en développement. Plusieurs représentants ont souligné les initiatives déjà en place dans leurs régions pour promouvoir le développement durable. Un représentant a déclaré que de telles approches devenaient de plus en plus impératives pour les pays en développement face au recul continu de l'aide au développement en provenance de l'étranger.

31. Plusieurs représentants ont déclaré que les pays en développement avaient encore grandement besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir poursuivre leurs efforts de développement durable, et notamment pour mettre en œuvre les mesures issues des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Ces ressources pouvaient revêtir la forme de financements supplémentaires, de transferts de technologie et de mesures de renforcement des capacités, entre autres. À cet égard, les principes de Rio demeuraient pertinents, en particulier le principe de responsabilité commune mais différenciée. Un représentant a exhorté les parties à ratifier le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

32. La représentante du Brésil a annoncé une contribution d'un million de dollars de son pays pour la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, en accord avec les principes énoncés au paragraphe 88 du document final de Rio+20. La représentante de la Norvège a annoncé une contribution d'un million de dollars de son pays pour une étude visant à identifier de nouvelles mesures et techniques de lutte contre les déchets marins.

B. Réunion plénière ministérielle sur les objectifs du développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, y compris la consommation et la production viables

33. La réunion plénière ministérielle sur les objectifs du développement et le programme de développement pour l'après-2015, y compris la consommation et la production viables, comportait deux séances : la première, consacrée à l'élimination de la pauvreté et à l'avènement de la prospérité, dans le cadre d'une exploitation sans danger pour le système Terre, au moyen d'une production et d'une consommation viables, a eu lieu dans l'après-midi du 26 juin et dans la matinée du 27 juin. La deuxième, qui avait pour thème l'avènement d'un environnement salubre, la remise en état du patrimoine naturel et l'amélioration des infrastructures pour les rendre plus durables pour les besoins des générations actuelles et futures, s'est déroulée dans la matinée du 27 juin.

34. La réunion plénière ministérielle a été ouverte par Mme Sanjaasuren, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé l'espoir qu'ils engageraient un dialogue vivant, centré sur l'essentiel et interactif.

35. Mme Helen Clark, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, a fait des observations liminaires. Elle a indiqué que le progrès économique et social devait intervenir en harmonie avec la protection de l'environnement et des écosystèmes; pour cela, il fallait renforcer les capacités, assurer une assistance technique, procéder à l'échange de données d'expérience, disposer des moyens financiers et, plus important, être dans un état d'esprit permettant de comprendre les possibilités offertes par le développement durable ainsi que le coût de l'inaction. Plus les sociétés tarderaient à agir, plus les coûts et les risques seraient élevés; dans un domaine tel que les changements climatiques, agir trop tard signifiait une augmentation des coûts; pour les espèces sauvages, cela signifiait l'extinction, ce qui représentait une grave menace pour la biodiversité, notamment pour les avantages économiques en découlant. Si la pauvreté reculait, elle n'en frappait pas moins 1 milliard de personnes tandis qu'un nombre tout aussi important d'entre elles souffraient de faim chronique. Ces crises ainsi que d'autres pourraient être résolues et les gens voulaient que l'on agisse. Toutefois, pour s'attaquer avec succès à ces problèmes, il fallait que le programme pour après-2015 suscite l'enthousiasme et que les dirigeants soient en mesure de prendre des décisions intégrées et de percevoir les liens entre les défis et les solutions; ainsi, pour sauver les espèces sauvages, l'application du droit devait aller de pair avec plus d'occasions économiques pour les déshérités et supposait la participation des citoyens à la prise de décisions. Agir en vase clos, s'attaquer aux problèmes séparément les uns des autres, conduirait à un échec et les solutions exigeaient que tout un chacun renonce à persévérer dans la même voie. Des objectifs clairs et quantifiables étaient essentiels. Le système de développement des Nations Unies pourrait jouer un rôle essentiel mais pour cela, ses entités devaient œuvrer de concert plus étroitement qu'ils n'avaient fait auparavant pour favoriser le développement durable. Dans la mesure où ils parviendraient à procéder de la sorte, il leur serait possible en retour d'aider les pays s'engageant dans la transition vers un développement durable. Du fait de leur poids, elle était heureuse de constater que le programme de

développement pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable occupaient une place importante parmi les questions dont était saisie l'Assemblée pour l'environnement à sa première session.

1. Élimination de la pauvreté et avènement de la prospérité, dans le cadre d'une exploitation sans danger du système Terre, grâce à une consommation et à une production viables

36. M. Erik Solheim, Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a animé la séance consacrée à l'élimination de la pauvreté et à l'avènement de la pauvreté dans le cadre d'une exploitation sans danger du système Terre grâce à une consommation et à une production viables. En ouvrant la séance, il a indiqué que le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable n'avaient pas de précédent : pour la première fois dans son histoire, l'humanité œuvrait de concert à la formulation d'objectifs communs dont tout le monde devrait tirer parti et s'employait à faire en sorte que la prospérité sociale et économique aillent de pair avec la protection de l'environnement. L'Assemblée pour l'environnement devrait adresser un message clair à ceux qui dirigeaient le processus au Siège des Nations Unies à New York en leur indiquant comment procéder pour articuler l'environnement et le développement dans le cadre des politiques. S'agissant du dialogue en cours, il demandait aux participants de fournir des informations sur ce type de politiques conçues par leurs propres pays, et de faire état des succès remportés dans les pays qui avaient réussi à améliorer simultanément le développement et la protection de l'environnement. Il a appelé l'attention sur quatre points de nature à animer le débat qui figurait dans l'annexe à la note de scénario destinée à la première session de l'Assemblée pour l'environnement (UNEP/EA.1/INF/20/Rev.2).

37. [*À compléter (un résumé du débat sera inséré une fois qu'il aura pris fin.)*]

2. Veiller à la salubrité de l'environnement, remettre en état le patrimoine naturel et accroître la durabilité des infrastructures pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures

38. [*À compléter*]

C. Séance ministérielle consacrée au commerce illicite d'espèces sauvages

39. La séance plénière ministérielle sur le commerce illicite d'espèces sauvages a eu lieu dans la soirée du 26 juin. La séance a été ouverte par Mme Sanjaasuren.

40. M. Carter Roberts, Directeur général du Fonds mondial pour la nature, a animé le débat. Appelant l'attention sur les questions proposées dans le document UNEP/EA.1/INF/20, il a invité les participants à s'interroger sur le type de dirigeants, de partenariats et d'approches intégrées qui seraient nécessaires pour s'attaquer efficacement au commerce illicite d'espèces sauvages. Constatant que l'échelle et l'incidence de ce commerce étaient sans précédent et imposaient d'agir dans l'urgence et de manière coordonnée, il estimait que l'Assemblée pour l'environnement avait là une occasion unique de concevoir une feuille de route propice à l'adoption de mesures à l'échelle nécessaire, car l'élan politique et la préoccupation du grand public en la matière dans nombre de pays n'avaient jamais été aussi forts.

41. Au cours du débat qui a suivi, des représentants de nombreux pays, d'une organisation régionale d'intégration économique, du secrétariat d'une convention et de grands groupes ainsi que des parties parties prenantes ont fait des déclarations.